Retraites anticipées : le taux de fraude atteindrait les 50%

14/06/2010 à 13h10

A la veille de la présentation de sa réforme des retraites, voilà un chiffre dont le gouvernement se serait bien passé. La fraude sur les rachats de trimestres, permettant à des salariés ayant commencé à travailler jeunes de partir à la retraite avant 60 ans, avoisinerait… 50% sur un échantillon de dossiers, d'après les premiers résultats des enquêtes lancées en octobre 2009.



Rappelons que ce dispositif dit des «*carrières longues*», instauré à l'époque à la demande de la CFDT, a été décidé en 2003, lors de la précédente réforme Fillon sur les retraites.

> ***Selon plusieurs estimations, pour un dispositif ayant coûté environ 10 milliards d'euros depuis son lancement officiel en 2004, le préjudice financier serait compris entre 200 et 400 millions d'euros. Comment la Cnav (Caisse nationale d'assurance-vieillesse), qui a décidé ce lundi matin de communiquer sur le thème «Lutter contre la fraude, c'est aussi garantir les retraites», est-elle parvenue à un taux de fraudes aussi élevé ?***

Des carrières débutées à l'âge de 4 ans…

Suite et commentaires sur Fortune